



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chirurgie plastique - Reconnaissance de la spécialisation

Question écrite n° 38898

Texte de la question

M. Julien Ravier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la demande du syndicat national de chirurgie plastique reconstructrice et esthétique, qui souhaite la reconnaissance et l'encadrement de la chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique. La France possède l'une des meilleures chirurgies plastique, reconstructrice et esthétique au monde. Ce savoir-faire est apparu lors de la Première guerre mondiale, notamment pour réparer les « gueules cassées ». Cette réputation des chirurgiens français et de leurs techniques opératoires ne s'est jamais interrompue. La chirurgie plastique est depuis reconnue comme une spécialité chirurgicale à part entière par un diplôme universitaire de « chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique » en ce qu'elle permet de remodeler une partie du corps pour le guérir, le réparer ou le restaurer. Toutefois, si cette spécialité est reconnue dans son art technique, elle nécessiterait une égale reconnaissance par les pouvoirs publics, afin de lui donner sa pleine valeur à l'égard des patients, comme sa pleine reconnaissance sur le plan international, afin de limiter les effets désastreux du tourisme esthétique. Il lui demande s'il est envisageable que le code de la santé publique puisse parler désormais de « chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique » et qu'elle soit rapatriée dans le droit commun pour devenir une activité soumise à autorisation, comme toutes les autres spécialités chirurgicales.

Données clés

Auteur : [M. Julien Ravier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38898

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4041

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)